



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Illettrisme

Question écrite n° 47024

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à l'avis du Conseil économique et social (CES) sur l'avant-projet de loi du Gouvernement sur la cohésion sociale, présentée par Mme Genevieve De Gaulle-Anthonioz, présidente du mouvement ATD-Quart monde. Le rapporteur, dont chacun reconnaît la compétence, souligne, pour la regretter, l'absence dans le projet de loi de mesures pour favoriser l'accès à la culture et notamment la lutte contre l'illettrisme. Il lui demande de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à ces remarques et les propositions complémentaires susceptibles de s'en déduire.

Texte de la réponse

L'illettrisme est un fleau contre lequel il faut lutter dès le plus jeune âge. Le ministère de l'éducation nationale a pour mission essentielle de lutter contre les difficultés scolaires que rencontrent certains élèves et c'est à ce titre qu'il s'est engagé à prévenir les situations d'illettrisme. La maîtrise de la langue est la condition première de la réussite scolaire. La rentrée de 1996 a été l'occasion de repreciser la place de la lecture et de l'écriture au cours des cycles et des classes de l'école primaire. À l'école maternelle, l'enfant apprend à parler car un enfant qui parle bien a toutes les chances d'apprendre à lire aisément. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture proprement dit s'effectue au cours préparatoire. En fin de cycle des apprentissages fondamentaux (CE 1), l'élève sait lire à voix haute un texte simple et court, en comprenant ce qu'il lit. Si des difficultés apparaissent, au-delà de l'aide qui est apportée par le maître de la classe lui-même, les maîtres spécialisés en adaptation scolaire interviendront pour y remédier. Au-delà du CE 1, l'élève écrit et lit des textes de plus en plus complexes. À la fin de sa scolarité primaire, il doit savoir lire sans fatigue dix pages environ et rédiger un texte court avec tout le soin nécessaire, sans faute d'orthographe. Par ailleurs, diverses mesures, prenant en compte toute l'importance que revêt la maîtrise de la langue ont d'ores et déjà été mises en œuvre et se poursuivent, confirmées par les nouveaux programmes pour l'école primaire entrés en application en 1995, qui mettent un accent particulier sur la maîtrise de la langue orale et écrite tout au long des trois cycles de l'école primaire. L'observatoire national de la lecture, mis en place le 14 février 1995, a publié un document intitulé « Regards sur la lecture et ses apprentissages ». Son plan de travail pour l'année 1996-1997 porte sur trois thèmes : l'entrée dans le monde de l'écrit à l'école maternelle (ce rapport vient d'être remis au ministre) ; comment les élèves apprennent à lire au cycle 2 ; favoriser la lecture au cycle 3, à l'entrée du collège. Parallèlement à ces analyses, quatre chantiers de réflexion seront ouverts : l'évaluation de la lecture et le repérage de l'échec ; écritures et lectures ; les manuels de lecture au cours préparatoire, les nouveaux médias et la lecture. Un plan de développement des bibliothèques centres documentaires a été lancé en 1993 dans 21 départements pilotes, et étendu en 1994 à 50 nouveaux départements. Son financement national a été mené à terme pour l'ensemble des départements durant l'année scolaire 1995-1996. Le ministère chargé de l'éducation nationale a consacré près de 35 millions de francs à cette action mise en œuvre en collaboration avec le ministère de la culture et avec l'aide de nombreux partenaires institutionnels ou associatifs. Le suivi du plan de développement des BCD est maintenant assuré au niveau départemental. Pour ce faire, comme en 1995-1996, cinq séminaires

interacademiques seront organisés au cours de l'année scolaire 1996-1997. Un cd-rom sur la pédagogie de la lecture a été distribué à l'ensemble des responsables institutionnels et pédagogiques que sont les recteurs, les inspecteurs d'academie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, les inspecteurs de l'éducation nationale et les différents chargés de mission académique (maîtrise de la langue, innovations et valorisation des réussites, technologies nouvelles). Il sera également mis en vente dans le réseau du centre national de documentation pédagogique (CNDP). Un répertoire analytique d'ouvrages de littérature de jeunesse « mille et un livres pour les écoles » a été élaboré. Aux 850 titres des sélections effectuées de 1990 à 1994 dans le cadre de l'opération « des livres pour les écoles » ont été ajoutées des nouveautés pour l'année 1995. Chaque école sera destinataire, au cours de l'année 1997, d'au moins un exemplaire de ce répertoire, de même que les circonscriptions d'inspection. Il sera, de plus, intégralement incorporé dans la base de données que représente le cd-rom sur la lecture et mis à jour sur le réseau Internet. S'agissant des actions de formation continue des enseignants, sur l'année 1996-1997, la moitié d'entre elles sont consacrées à la maîtrise de la langue.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47024

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 71

Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1538